



Centre Hospitalier de Libourne

Livret d'accueil



05 57 55 34 34
www.ch-libourne.fr



**Association de Maintien
et de Soins à Domicile
de la Haute Gironde**



Soutien et accompagnement à domicile, dans les domaines du soin, de l'aide dans les activités de la vie quotidienne, de la prévention et de l'aide aux aidants sur le territoire de la Haute Gironde (cantons de Blaye, Bourg, St-André de Cubzac, St-Ciers sur Gironde et St-Savin).

Vous, ou votre proche, sortez d'hospitalisation et avez besoin à votre domicile :

• **d'une aide pour l'entretien du logement/linge, les courses, les repas, le lever/coucher ou des démarches administratives ?**

Faites appel à notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

• **d'une aide pour faire votre toilette, vous habiller, vous déplacer ?**

Faites appel à notre Service de Soins Infirmiers à Domicile : SSIAD et Transi-SSIAD (sur prescription médicale)*.

• **d'un accompagnement spécialisé de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée ?**

Faites appel à notre équipe spécialisée Alzheimer : Mémo-SSIAD (sur prescription médicale)*.

• **d'un dispositif de Téléassistance ?**

Contactez-nous : nous nous occupons de l'installation et des démarches administratives.

Notre équipe pluridisciplinaire (auxiliaires de vie sociale, aides-soignants, aides médico-psychologiques, infirmiers, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, ...) intervient 7 jours sur 7, directement à votre domicile et avec l'aide d'autres professionnels partenaires (médecins, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, ...).

Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG)

10, avenue Maurice Lacoste - 33 920 St-Savin

Tél : 05.57.58.97.33 / Fax : 05.57.68.14.39

Mail : info@amsad33.fr

* Pris en charge par la Sécurité Sociale



**Ass. D'HOSPITALISATION À DOMICILE
DES VIGNES
ET DES RIVIERES**

Une hospitalisation à domicile ?

**Une personne de votre entourage
ou vous-même doit être hospitalisée**

Cette hospitalisation peut se faire chez vous,

dans votre environnement familial habituel.

Cette hospitalisation à domicile est possible avec l'HOPITAL DES VIGNES ET DES RIVIERES (HADVR). Parlez-en à votre médecin traitant ou votre praticien hospitalier. Cet établissement prend en charge sous certaines conditions des patients dont le domicile est situé en Haute-Gironde, dans le Libournais ou les 5 cantons de la Dordogne que sont Montpon-Menesterol, Vélignes, Villefranche de Lonchat, Saint Aulaye et Ribérac. Cette prise en charge peut également être réalisée pour les résidents d'EHPA(D) situés sur ce même territoire.

UNE PRISE EN CHARGE HOSPITALIERE COORDONNEE

L'établissement de santé HADVR prend en charge des patients atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables (exception : prises en charge psychiatriques).

Une équipe de professionnels

Une équipe pluridisciplinaire organisée et suit la prise en charge 24h/24, 7j/7.

HADVR

Tel : 05 57 50 20 20

70, rue de Réaux - Pavillon 47 - 33500 LIBOURNE

Résidence du TERTRE



**Résidence pour personnes âgées médicalisée,
située en plein cœur du bourg de Fronsac.**

Elle propose des lits d'hébergement classique permanent ou temporaire, dispose d'unités sécurisées Alzheimer et des places d'accueil de jour. Les résidents sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire (soignants, médecin, infirmière, psychologue et animatrice). Différentes animations sont proposées quotidiennement et tous les repas sont élaborés "maison" par un chef cuisinier.

7 Lague Sud - 33126 FRONSAC - ☎ **05.51.74.18.67** 📠 05.51.51.39.98

✉ residencedutertre@domicdep.fr - 🌐 www.residence-du-tertre.com

ALSP

ASSOCIATION LIBOURNAISE DE SERVICES AUX PERSONNES



Besoin d'aide à votre retour à domicile ?

- entretien ménager de votre domicile pendant et après votre hospitalisation
- courses, préparation des repas
- aide à la toilette, au lever, au coucher, aux transferts ou pour vous accompagner à vos rendez-vous ...

Faites appel à l'ALSP, association de services aux personnes à domicile

- **Pour la fiabilité**
 - l'ALSP est spécialiste de la prise en charge des personnes vieillissantes ou fragilisées de tous âges
 - exerce depuis 20 ans à Libourne et dans le Libournais
- **Pour la sécurité**
 - l'ALSP fournit un personnel formé expérimenté et surtout encadré
 - intervention 7j/7 et 24 h/24
- **Pour la simplification**
 - l'ALSP recherche les aides financières pour la prise en charge de votre retour à domicile
 - devis gratuit, déductions d'impôts

**Appelez-nous avant votre sortie
au 05 57 74 13 01**

Association ALSP (loi 1901) 66 rue du Président Camot 33500 Libourne
Agrément qualité d'Etat - N° siret 389 892 167 000 39 - APE 8810 A

MEDIC ALLIANCE

RESEAU NATIONAL

Location, vente de matériel médical et orthopédique

GALGON MEDICAL

**Orthèse sur mesure, incontinence,
prothèses mammaires
Chaussures orthopédiques
et de confort, bas de contention
Livraison, installation
et démonstration à domicile.**

www.galgon-medical.com

05 57 74 37 77

Face au Super U 33133 GALGON

Point de vente pour les professionnels



3

Bienvenue au centre hospitalier



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) au Centre Hospitalier de Libourne. L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Ce livret est destiné à faciliter votre séjour ; vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement de l'établissement, ainsi que sur l'ensemble des services qu'il propose, mais aussi un rappel des droits et des devoirs du patient hospitalisé.

Le corps médical et le personnel soignant vont tout mettre en œuvre pour vous assurer une prise en charge de qualité, et répondre à vos attentes, dans le respect de la réglementation existante.

Votre avis intéresse l'établissement. Je vous invite à répondre au questionnaire qui fait l'objet d'une annexe spécifique jointe à ce livret ; vos témoignages seront pris en considération et nous aideront à maintenir, ou améliorer la qualité de nos prestations.

J'espère que grâce aux moyens humains, aux techniques de soins modernes, aux appareillages médicaux les plus récents mis à votre disposition, votre séjour sera le plus satisfaisant possible.

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée en choisissant le Centre Hospitalier de Libourne.

Le directeur
Michel BRUBALLA

Sommaire

Un peu d'histoire	4
Des professionnels vous entourent	5
Les spécialités du centre hospitalier	6
Votre admission	8
Votre séjour de A à Z	10
Votre sortie	14
La charte de la personne hospitalisée	15
Vos droits et devoirs	16
Nous respectons vos droits, merci de respecter nos règles	18
Notre engagement	19
Plans	20
Les associations	23

Un peu d'histoire



Le centre hospitalier de Libourne est le fruit d'une longue tradition hospitalière qui se perpétue depuis l'année 769 au cours de laquelle Charlemagne, remarquant la présence de nombreux lépreux, créa un hôpital à proximité de la tour du Grand Port.

Diverses structures subsistèrent ensuite au fil des siècles. En 1912, Théodore Steeg, alors Ministre de l'Intérieur, inaugura l'hôpital Hospice Etienne Sabatié dont la construction fut possible grâce au legs de Monsieur Etienne SABATIÉ.

En 1971, Monsieur Robert Boulin, alors Ministre de la Santé Publique, inaugura le monobloc de sept étages dont il avait initié le projet.

En 1976, l'adjonction d'une troisième aile, l'aile Sud, donna à l'ensemble la forme de tripode que nous lui connaissons encore aujourd'hui. Elle fut inaugurée par Robert Boulin Maire de Libourne.

Cet établissement devint en 1980 l'hôpital Robert Boulin après le décès du ministre.

Entre-temps, l'établissement s'était enrichi en 1974 de l'hôpital annexe de Garderose qui fut inauguré par Simone Veil, alors ministre de la Santé en présence de M. Robert Boulin.

Ce sont là les grandes étapes de la croissance jamais démentie de cet établissement qui s'oriente aujourd'hui vers la re-configuration de l'hôpital R-Boulin (projet en cours de construction d'un nouvel hôpital).

Son organisation

Le Centre Hospitalier de Libourne est administré par un Conseil de Surveillance dont la présidence est assurée par un représentant du Maire de Libourne ; il est dirigé par un Directeur nommé, après avis du Président du Conseil de Surveillance, par arrêté du Ministre de la Santé.

Les décisions du Conseil de Surveillance et du Directeur sont placées sous le contrôle d'une autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Situation géographique

Situé à 35 kilomètres à l'est de Bordeaux, le centre hospitalier de Libourne est composé de 3 entités :

- l'hôpital Robert Boulin regroupant les services de court séjour, médecine, chirurgie et maternité, les plateaux techniques, les consultations et les urgences, la réanimation, la pédiatrie, la néonatalogie,
- la Fondation Sabatié qui accueille des services d'hébergement pour personnes âgées, mais également la MPR (médecine physique et de réadaptation), la dermatologie, l'endocrinologie, l'oncologie et la médecine gériatrique,
- l'hôpital Garderose, regroupant des unités de psychiatrie adultes, de pédopsychiatrie et de SSR gériatriques, psycho-gériatriques et polyvalents (Soins de Suite et de Réadaptation) et plus récemment, La Belle Isle, une unité d'hébergement pour PA,

Activité

- 1260 lits et places installés,
- Environ de 40 000 entrées, 1600 naissances, chaque année dont 15% venant de la Dordogne et 5% de la Charente-Maritime.
- 2 800 agents et 270 médecins et internes à votre service.



Des professionnels vous entourent

- Le médecin** assume la responsabilité de votre traitement et de la permanence médicale des soins. Les patients ou leur famille qui souhaitent rencontrer le médecin en dehors des visites quotidiennes peuvent en faire la demande auprès du secrétariat médical du service de soins.
- Les internes** (médecins en formation) participent à l'ensemble des activités médicales du service sous la responsabilité du praticien dont ils relèvent.
- Les sages-femmes** assurent le suivi des grossesses normales jusqu'au terme, assurent les cours de préparation à l'accouchement, pratiquent les accouchements normaux et donnent les soins nécessaires à la mère et au nouveau-né.
- Les infirmier(e)s, les infirmière(e)s** anesthésistes et les infirmier(e)s du bloc opératoire dispensent les soins qui vous seront nécessaires sur prescription médicale et ceux qui sont en rapport avec leurs compétences.
- Le cadre de santé** (ou le cadre sage-femme) est votre interlocuteur privilégié.
- Les puéricultrices** dispensent des soins aux enfants, dans les secteurs néonatalogie et pédiatrie et peuvent vous apporter aide et conseils.

- Les personnels de rééducation médico-technique et socio-éducatif** peuvent aussi intervenir auprès de vous, à la demande du médecin : kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, diététicienne, pédicure, psychologue, psychomotricien, assistante sociale, ergothérapeute, manipulateur en électro-radiologie, technicien de laboratoire.
- Les aides-soignant(e)s, et les auxiliaires de puériculture**, interviennent dans le domaine des soins d'hygiène et de bien-être.
- Les personnels hôteliers** assurent l'entretien, le nettoyage et l'hygiène des locaux de l'ensemble de l'établissement, ainsi que le service des repas.
- Les secrétaires médicales** s'occupent des documents relatifs à votre hospitalisation.
- Des étudiants**, dont les élèves de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) ou les élèves aides-soignants sont également présents dans les unités de soins dans le cadre de leurs stages de formation.

Tous les professionnels portent une tenue identifiée à leur nom indiquant leur fonction, vous pouvez ainsi les reconnaître.

Soutien psychologique

En cas de détresse morale, les professionnels du Centre d'Aide Psychologique de Libourne (CAP-Lib) sont à votre écoute. Vous pouvez en parler au cadre de santé ou à l'infirmière.





Les spécialités de l'hôpital

L'hôpital est organisé en 12 Pôles d'Activités dont 9 pôles associés aux soins, avec à leur tête, un médecin chef de pôle, assisté d'un cadre supérieur de santé et d'un assistant de gestion et 3 pôles technique et administratif.

Pôle appareil locomoteur

- Médecine 5^{ème} Est - Rhumatologie
- Médecine physique et de Réadaptation
- Chirurgie Orthopédique et Réparatrice
- Neurologie 7^{ème} étage
- Plateau technique de neurologie rez-de-chaussée
- Consultation mémoire

Pôle Enfants-Parents Urgences – SMUR Réanimation Surveillance continue

- Gynécologie obstétrique
- Néonatalogie
- Pédiatrie
- Orthogénie
- Service d'Accueil des Urgences
- Réanimation et Surveillance Continue



Équipe mobile de Soins palliatifs et d'accompagnement

Elle a pour mission d'évaluer la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques incurables aussi bien en ce qui concerne les douleurs que tous autres symptômes inconfortables, afin de proposer un projet de soins.

Un soutien psychologique et existentiel est aussi mis en place pour le patient, sa famille et l'équipe soignante qui s'en occupe afin d'éviter tout acharnement thérapeutique inutile mais en même temps tout défaitisme injustifié.



Pôle médecine A

- Médecine 6^{ème} : Médecine interne - Diabétologie - Endocrinologie
- Consultations externes
- Dermatologie
- Néphrologie - Dialyse
- Cardiologie, et soins intensifs de cardiologie (USIC)
- Diabétologie - Endocrinologie

Pôle médecine B

- Oncologie - Radiothérapie
- Médecine 5^{ème} ouest - Hématologie
- Pneumologie
- Hépato-gastro-entérologie
- Équipe mobile de Soins Palliatifs et d'accompagnement (EMSPA)
- Structure Douleur
- Dispositif d'annonce
- Centre de coordination en cancérologie (3C)
- Centre de dépistage anonyme gratuit (VIH)
- Centre de consultation de tabacologie

Pôle psychiatrie

- Psychiatrie adultes : pavillons 36-37-38-48
- Pédo-psychiatrie : pavillon 32 - 33
- CAP LIB : centre de consultations
- Clinique intersectorielle
- ELSA (Equipe de Liaison et Soins en Addictologie)
Pav 21 3^{ème}





Pôle gériatrie

• Pavillon 21 - rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages (Médecine gériatrique court séjour, Équipe mobile Gériatrique, Hôpital de Jour, pôle d'évaluation, unité post urgence)

• Gériatrie B :

Hôpital Garderose Pavillons 34 - 42 - 47

(SSR gériatrique, polyvalent, psycho-gériatrique et unité cognitive comportementale)



Pôle médecine opératoire

• Chirurgie générale (Digestive, Urologie, Vasculaire, Chirurgie ambulatoire, Chirurgie de semaine)

• Bloc opératoire

• Anesthésie

• ORL (consultations et plateau technique)

• Ophtalmologie (consultations et plateau technique)

• Odontologie

Pôle médico-technique

• Imagerie médicale

• Laboratoire de biologie médicale :

- Biochimie

- Microbiologie

- Hématologie

• Anatomopathologie

• Pharmacie

• Stérilisation

• Dépôt de produits sanguins

Pôle département santé publique

• Cellule de Gestion des Risques associés aux soins

• DIM (Département d'information médicale)

• Hygiène hospitalière

Pôle administratif

Pôle logistique générale

Pôle logistique technique

Remarque :

Dans certaines unités de soins, une fiche de présentation du service vous sera remise à votre entrée.

Le centre hospitalier est engagé dans une démarche de bientraitance

Charte de la Bientraitance

Etre Bientraitant, c'est s'engager dans "une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'usager et l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance" (définition HAS et FORAP).

Notre charte de la bientraitance est jointe en annexe à ce livret et affichée dans tous les lieux publics de l'établissement.





Votre admission

La pré-admission pour une hospitalisation programmée

Si, à la suite d'une consultation, le médecin vous propose une hospitalisation, vous pouvez vous rendre au bureau des entrées avec les documents qui vous seront remis, afin de préparer votre dossier administratif d'admission ; vous pourrez ainsi contacter votre mutuelle pour avoir un accord de prise en charge.

L'admission au titre de l'activité libérale des médecins

Certains médecins exerçant à temps plein ont opté pour la possibilité d'exercer une activité libérale (c'est-à-dire privée) dans le cadre des dispositions prévues par la loi. C'est pour le malade une garantie qu'il sera pris en charge par le praticien qu'il a choisi. Le patient a le libre choix de sa prise en charge.

S'il a retenu ce type d'admission, il reçoit une information du médecin concernant ses honoraires qui sont fixés par entente directe et signe un document qui matérialise ses engagements de paiement.

Les frais d'hospitalisation demeurent dus à l'hôpital.



Les lieux d'accueil

Pour vous permettre d'effectuer vos formalités d'admission, plusieurs bureaux sont à votre service :

Le bureau des entrées A, situé près de la conciergerie est ouvert :

- du lundi au jeudi de 7h45 à 18h,
- le vendredi de 8h à 17h30.

Le bureau des entrées B, situé dans le hall des visiteurs est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h15 à 18h30,
- du samedi au dimanche et jours fériés de 9h à 17h30.

À l'hôpital Garderose, le bureau des entrées est ouvert :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Des antennes sont aussi à votre service :

- au service d'accueil des urgences, ouverture 24 h/24.
- au service de gynécologie-obstétrique, ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h30.
- au service oncologie, ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

Les documents à présenter

Un justificatif de domicile et une pièce d'identité officielle vous seront demandés pour éviter tout risque d'erreur au niveau de votre dossier médical.

Si vous êtes assuré social :

- carte Vitale ou attestation délivrée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à jour des droits. Des bornes de mise à jour sont à votre disposition dans l'établissement.

Si vous êtes bénéficiaire de la C.M.U. (Couverture Maladie Universelle) :

- votre attestation d'ouverture de droits en cours de validité.

Si vous adhérez à une mutuelle ou à une assurance complémentaire :

- votre carte d'affiliation en cours de validité,
- éventuellement un accord de prise en charge.

Si vous êtes A.C.V.G. (Ancien Combattant et Victime de Guerre) :

- le carnet de soins gratuits (article L115).

Si vous êtes accidenté du travail ou en maladie professionnelle :

- la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle délivrée par votre employeur.

Si vous ne bénéficiez d'aucune couverture sociale et si votre séjour est programmé, il doit être précédé d'un devis.

Cas n°1 : vos revenus vous permettent de payer vos frais d'hospitalisation :

- une provision vous sera demandée à l'admission.

Cas n°2 : vos revenus ne vous permettent pas de faire face à vos frais d'hospitalisation :

- vous pouvez demander conseil au bureau des entrées ou au service social (CMU – Aide Médicale État).

Si vous êtes étranger, membre de l'Union Européenne :

- passeport, carte d'identité et carte européenne.

Si vous êtes ressortissant hors Union Européenne :

- une attestation de prise en charge d'un organisme habilité.

Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée, vous pouvez le signaler lors de votre arrivée au bureau des admissions et au cadre de santé du service de soins où vous serez accueilli.

9

Admission des personnes mineures

Elle est prononcée à la demande des parents, du tuteur, de la personne de confiance de leur choix, ou le cas échéant, de l'autorité judiciaire. En cas d'intervention chirurgicale et toutes les fois qu'une anesthésie générale est indispensable, voire en cas de transfert, une autorisation doit être signée par les parents.

Admission des personnes majeures sous tutelle

Elle est prononcée avec l'accord du tuteur. En l'absence de celui-ci, le juge des tutelles est contacté.

Dépôt de biens et de valeurs

Lors de votre hospitalisation, il vous est vivement conseillé de ne pas conserver d'objets de valeurs sur vous ou dans vos bagages.

L'hôpital décline toute responsabilité du fait des vols, pertes ou détérioration de ces objets de valeur, (bijoux, sommes d'argents, cartes bancaires, carnets de chèques, etc.) conservés par les patients.

Vous pouvez les confier à un membre de votre famille, ou demander au cadre de votre service d'organiser le dépôt dans les coffres de l'établissement. Vous recevrez un inventaire correspondant à ce dépôt.

Dans la perspective de votre sortie, renseignez-vous suffisamment tôt auprès du cadre de santé pour les formalités de récupération de ce dépôt.

Pensez à désigner une personne de confiance

La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir. Vous pouvez désigner : un proche, un ami, un parent, un conjoint, un soignant (médecin, infirmier, etc.). La personne devra être majeure et ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle, être informée de sa désignation, et avoir donné son accord et son nom.

Son rôle : La personne de confiance vous accompagne pendant votre hospitalisation et peut être chargée de transmettre votre volonté et/ou vos directives anticipées lorsque vous ne pouvez plus vous exprimer. Sa désignation peut être révoquée à tout moment.

Votre hospitalisation n'est pas gratuite

Vos frais d'hospitalisation

Dans le cas général, ils sont pris en charge à hauteur de 80% par les organismes d'assurance maladie. Les 20% des frais restants (ticket modérateur) sont à la charge du patient ou de sa mutuelle ou assurance complémentaire.

S'y ajoute le FORFAIT JOURNALIER applicable aux malades en hospitalisation complète. Son montant, est fixé par l'État, il est affiché dans votre chambre. Il est pris en charge par certaines mutuelles ou organismes d'assurances complémentaires. Il est à noter que le jour d'entrée et le jour de sortie donnent lieu à la facturation de ce forfait.

Hospitalisation à la suite d'un accident

N'oubliez pas de le signaler à votre caisse d'assurance maladie, des documents sont à votre disposition au bureau des entrées.

Trésor public

Le trésorier principal de la ville de Libourne est le comptable de l'établissement. À ce titre, il est notamment chargé du recouvrement des factures relatives aux frais d'hospitalisation.

Service social

Le service social du centre hospitalier de Libourne met à votre disposition :

- des assistantes sociales ayant pour mission de conseiller et d'aider les patients et leur famille. Elles peuvent être sollicitées pour des conseils en matière d'orientation en établissement (convalescence, pour personnes âgées) d'aides à domicile, de droits sociaux (et d'accès aux soins pour les personnes démunies). À ces divers titres, elles peuvent vous accompagner dans la résolution de vos démarches. Elles vous recevront sur rendez-vous, ou se rendront à votre chevet,
- un secrétariat chargé de gérer les demandes de convalescences externes formulées par les services de soins,

Vous pouvez contacter le service social directement (Poste 3400 à l'hôpital Robert Boulin, Poste 4991 à l'hôpital Garderose) ou par l'intermédiaire du service de soins.

Votre séjour de A à Z



Ascenseurs

Les enfants non accompagnés ne sont pas autorisés à prendre les ascenseurs. Ne les laissez pas jouer avec.

Boutiques et Cafétérias

Celle de l'hôpital Robert Boulin est située dans le hall d'accueil.

Vous y trouverez de la viennoiserie, des sandwiches, des boissons diverses, ainsi qu'un choix de journaux et de revues.

Celle de l'hôpital Garderose est située entre le centre d'observation (C.O.) et la salle de cinéma. Des distributeurs de boissons et de viennoiseries, sont à votre disposition.

Crèche, halte-garderie

Elle peut accueillir des enfants de moins de 6 ans dont les parents sont hospitalisés, en consultation ou encore en visite, du lundi au vendredi de 5h45 à 21h30. Ce service est payant tout en étant subventionné par la CAF au titre de la PSU (Prestation de Service Unique)

Culte

Vous pouvez demander la visite du ministre du culte de votre confession religieuse en vous adressant auprès du cadre de santé de service.

Chambre individuelle

Sur votre demande, vous avez la possibilité d'être admis en chambre individuelle sous réserve des disponibilités du service. Un supplément vous sera facturé, qui pourra être pris en charge par votre mutuelle en fonction de votre contrat. En régime commun, le patient est hospitalisé en chambre à deux lits, ou éventuellement en chambre à un lit, en fonction de sa pathologie ou de l'unité de soins.

Culture à l'hôpital

Créé en 2000 dans le cadre de la convention « culture et santé », le CAFE (Culture, Actions et Festivités) de l'hôpital a pour mission d'organiser des interventions d'artistes professionnels à l'hôpital afin de vous donner la possibilité de combattre l'angoisse de l'hospitalisation et d'avoir un autre regard sur la structure de soins, de se divertir, de travailler la visibilité de la psychiatrie et de la vieillesse.

Courrier



Vous pourrez recevoir du courrier et des mandats du lundi au samedi. Demandez à votre correspondant de préciser sur l'enveloppe votre identité, votre service et d'indiquer :

Centre Hospitalier de Libourne
B.P. 199 - 33505 Libourne Cedex

Pour envoyer du courrier, utilisez la boîte aux lettres située au rez-de-chaussée en face du service de chirurgie. Si vous ne pouvez vous déplacer, confiez-le au personnel soignant.

À l'hôpital Garderose, elle est située dans le hall d'accueil de l'administration. Des timbres sont en vente dans les boutiques.

Distributeurs de boissons et de sandwiches

Ils sont situés dans la salle d'attente du service d'accueil des urgences et dans le hall d'accueil de l'hôpital Robert Boulin.



Effets personnels

Apportez :

vos vêtements (pyjama ouvert devant ou chemise de nuit, chaussons, sous-vêtements, robe de chambre), linge de toilette (2 gants et 2 serviettes), trousse de toilette (savon, brosse à dents, dentifrice, boîte à prothèses dentaires ou auditives, rasoir électrique ou à main, brosse à cheveux, peigne, miroir, mouchoirs à jeter).

Le lavage et le change de vos effets personnels seront assurés par vos proches.

Pour faciliter les soins, l'établissement peut être amené à fournir les chemises notamment dans les cas d'urgence.

Fauteuils roulants

Des fauteuils roulants à consigne sont à la disposition du public aux entrées des urgences et des consultations externes.

Fenêtres

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis de les ouvrir dans l'ensemble des édifices de l'établissement qui comportent un ou plusieurs étages.

Internet

Connexion possible au réseau INTERNET par Wifi ; s'adresser aux mêmes personnes que pour le téléphone.

Interprète

Afin de faciliter la communication, des agents hospitaliers pratiquant des langues étrangères courantes peuvent aider les ressortissants étrangers hospitalisés.

Laïcité dans les établissements de santé

Circulaire N°2005-57 du 2 février 2005

Le texte réaffirme les caractères fondamentaux applicables dans les établissements de santé, à savoir : la liberté religieuse, la neutralité de l'État et le principe de non-discrimination : tous les patients sont traités de la même façon quelles que puissent être leurs croyances religieuses.

Personnes accompagnantes

• Hébergement

En chambre particulière, les personnes accompagnantes peuvent être hébergées.

Dans des cas particuliers (ex : famille géographiquement éloignée) appréciés par le cadre de santé et le service social, l'établissement, en fonction de ses disponibilités, peut héberger un membre de votre famille.

Une chambre d'hôte peut aussi être mise à disposition des personnes accompagnantes, sur réservation. Renseignez-vous auprès du cadre de santé du service.

• Repas

Des repas accompagnants peuvent également être servis à vos proches.

Dans les deux cas, parlez-en au cadre de santé du service et demandez les tarifs.

Interdiction de fumer

En application du décret n°2006-1386 du 15/11/2006 l'interdiction de fumer est totale à l'hôpital.



Votre séjour



Promenade Permissions

Si votre état de santé vous le permet, vous pourrez profiter d'espaces verts agréables, entretenus par les jardiniers de l'établissement.

Des permissions sont parfois accordées le week-end pendant des séjours de moyenne ou longue durée, parlez-en à votre médecin.

Prothèses

Signalez dès votre arrivée au personnel soignant que vous possédez : paire de lunettes, lentilles de contact, prothèse dentaire, appareil auditif, ...

Cette information est utile lors de la préparation à certains examens médicaux.

Pourboires

Les pourboires sont interdits. Remerciez le personnel en répondant au questionnaire de satisfaction.

Repas

Un agent hôtelier vous proposera le choix entre un menu et des plats à la carte 24h avant la consommation à l'aide d'un support informatique.

Le menu sera adapté si votre traitement médical nécessite un régime.

Une diététicienne pourra vous accompagner dans le cadre d'un régime thérapeutique uniquement sur prescription médicale ou vous conseillera pour équilibrer votre alimentation.

Les éléments constituant votre plateau permettent de respecter l'équilibre alimentaire.

Si votre état de santé le nécessite, le personnel hôtelier et soignant vous aide pour votre installation et la prise de votre repas.

Les horaires :

- le petit-déjeuner est distribué à partir de 8h,
- le déjeuner à partir de 12h,
- le dîner à partir de 18h30.

Un café peut vous être servi après le déjeuner.

Dans l'après-midi un goûter vous est proposé.

Visites

Elles sont restreintes dans les services de réanimation et soins intensifs pour des raisons évidentes qui sont généralement bien acceptées.

Dans les autres services, elles sont autorisées de 13h00 à 20h00, mais selon les situations, des aménagements sont possibles, en accord avec le cadre du service.

Dans certains cas, elles peuvent être contre-indiquées par le médecin. C'est parfois le cas pour les enfants, parlez-en aux infirmières avant de les emmener.

Si vous vous sentez trop fatigué, vous pouvez aussi refuser les visites, il vous suffit d'en informer les infirmières.



Stationnement

Le stationnement intérieur est réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes qui accompagnent les malades lors de leur admission ou leur sortie. Merci de le rappeler à vos proches, un parking est à leur disposition à proximité de l'hôpital.

Téléphone

Dès votre arrivée, vos correspondants peuvent vous joindre dans votre chambre sans formalité particulière en composant le numéro du standard du Centre Hospitalier de Libourne 05 57 55 34 34 et en indiquant votre nom, prénom, et votre numéro de chambre éventuellement.

Si vous souhaitez bénéficier du téléphone pour vos communications à destinations extérieures, vous devez vous présenter ou demander à un proche de se présenter : à la cafétéria située dans le hall d'accueil de l'hôpital Robert Boulin de 8h à 18h30 la semaine, et de 9h à 18h le week-end et les jours fériés.

Pour tous renseignements, contacter la cafétéria en composant le numéro 3275.

Téléphones portables

Leur utilisation est interdite dans l'enceinte des locaux.

Télévision

Une société extérieure assure la location de téléviseurs couleur. Pour les abonnements ou tout autre problème, merci de vous adresser à la cafétéria de l'hôpital Robert Boulin de 8h à 18h30 la semaine, et de 9h à 18h le week-end et les jours fériés.

Renseignements poste 3275

Pour les patients malentendants, un sous-titrage est possible, en le demandant à la cafétéria ou au cadre du service de soins.




Location et vente de tout le matériel médical
Orthopédie - Contention - Semelles

05 57 40 12 12

7 rue Jules Ferry 33350 Castillon La Bataille



A Viedom
L'aide à domicile

Contactez nous
dès à présent

Tél : 05 57 48 31 19 - Mail : aviedom@orange.fr

**Vous avez besoin d'une aide à domicile ?
A VIEDOM a une solution à vous proposer.**

*Aide aux familles, Personnes âgées et handicapées
(APA, APCH, mutuelles, caisse de retraite, cesu prépayé...)
Ménage, Repassage, Courses, Jardinage
Garde malade à domicile (jour et nuit)
Aide aux démarches administratives
Aide à la toilette et aux repas*

**24h/24
7j/7**



50% réduction d'impôt

12 allées de la république
33350 CASTILLON LA BATAILLE
(agrément qualité préfectoral) n°280809F033Q097

Votre sortie au centre hospitalier

Les sorties ont lieu tous les jours, la date en est fixée par le médecin du service.

Sortie contre avis médical

En cas de sortie contre avis médical, il vous sera demandé de signer une décharge de responsabilité.

Cas particuliers

Les enfants mineurs sont pris en charge à leur sortie :

- par la personne dotée de l'autorité parentale,
- ou par le représentant légal,
- ou par une tierce personne munie d'une autorisation signée de leur main,
- ou par la personne de confiance de leur choix.

Un séjour de convalescence ou de rééducation peut vous être proposé au terme de votre hospitalisation, dans un établissement extérieur. Les démarches doivent alors être engagées le plus tôt possible pour vous permettre d'obtenir satisfaction rapidement.

Sur prescription médicale, cette demande sera transmise par le service de soins au service social qui gèrera votre dossier avec la structure adaptée (dans ou hors département de la Gironde).



Avant votre départ, n'oubliez pas :

- de vérifier que vous n'avez rien oublié dans votre chambre, et de récupérer auprès du secrétariat, la lettre de sortie destinée à votre médecin traitant
- de vous rendre au bureau des Sorties (hall d'accueil de l'hôpital Robert Boulin - pavillon administratif à l'hôpital Garderose) afin de :
 - demander un bulletin de situation,
 - régulariser votre dossier administratif, s'il n'est pas complet,
 - retirer éventuellement les objets déposés au coffre,
 - régler le cas échéant vos frais d'hospitalisation
- de vous rendre à la cafétéria (hall d'accueil de l'hôpital Robert Boulin) pour régler si besoin votre note de téléphone.

Décès

En cas de décès, la famille effectuera les démarches administratives d'état civil auprès du bureau des entrées.

Heures d'accueil à la chambre mortuaire : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.

Votre transport

En fonction de votre état de santé, vous pouvez utiliser une voiture particulière, les transports en commun, ou bénéficier éventuellement sur prescription médicale d'un taxi, d'un véhicule sanitaire léger (V.S.L.) ou d'une ambulance.

Vous disposez dans tous les cas du libre choix de votre transporteur et le personnel n'est pas autorisé à orienter votre choix. Si vous n'exprimez aucun choix, il sera fait appel à l'entreprise de transport de garde.

Votre avis nous intéresse...

Soucieux d'améliorer la qualité de notre prestation, pensez à nous faire part de vos remarques et suggestions sur :

- le questionnaire de satisfaction disponible dans le livret d'accueil
- lors des enquêtes de satisfaction réalisées régulièrement

La charte de la personne hospitalisée

- 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépitage.
- 6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Elle peut être consultée dans sa version intégrale et en plusieurs langues sur www.ch-libourne.fr ou www.sante.gouv.fr

Vos droits et devoirs



L'accès au dossier médical

Vous avez accès, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix, aux informations médicales vous concernant. Vous devrez pour cela adresser au directeur, à l'attention de la direction des relations avec les usagers, une lettre accompagnée d'une pièce d'identité. Cette consultation pourra se faire sur place ou par envoi de copies avec un paiement des frais occasionnés. Suivant la loi n° 2002-303 du 4 Mars 2002 et le décret n° 2002-37 du 29 Avril 2002, la transmission du dossier doit s'effectuer dans un délai de 8 jours suivant la demande de communication. Toutefois le délai de communication du dossier est de 2 mois si les informations médicales demandées datent de plus de 5 ans.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

La confidentialité

Toutes les informations vous concernant sont conservées avec la plus grande confidentialité.

Loi Informatique et Libertés

L'établissement enregistre une partie des informations vous concernant sur ordinateur. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et la rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé au bureau des entrées : la partie administrative du dossier peut être consultée directement, la partie médicale par l'intermédiaire du médecin traitant du malade sur demande faite au secrétariat médical du service d'hospitalisation ou de consultation.

En application de cette loi vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur ces éléments pour des raisons légitimes, dans la limite des obligations légales.

Le consentement éclairé aux soins :

Le principe : tout acte médical et tout traitement doit faire l'objet d'un consentement libre et éclairé de la part du patient. À cette fin, tout professionnel de santé, médecin ou autre, doit informer le patient des conséquences de ses choix et des risques éventuels des soins proposés.

Cas particuliers :

1- lorsque la personne n'est pas en état d'exprimer sa volonté, la personne de confiance ou la famille ou, à défaut, un de ses proches doit être consulté préalablement.

2- le consentement du mineur ou du majeur sous tutelle doit être systématiquement recherché. Si le refus de traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale, ou par le tuteur, ou un majeur sous tutelle, risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé de la personne concernée, le médecin donne les soins indispensables.

Expression de la volonté du patient relative à la fin de vie

« Les directives anticipées » (cf. article L1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne admise dans un établissement de santé ou dans un établissement médico-social peut signaler, à tout moment, l'existence de directives anticipées. Elles indiquent ses souhaits relatifs à sa fin de vie et les conditions concernant la limitation ou de l'arrêt de traitement. Cette mention, ainsi que les coordonnées de la personne (y compris la personne de confiance) qui en est détentrice, sont portées dans le dossier médical.

Pour être suivies par le corps médical, elles doivent avoir été établies moins de trois ans avant l'état d'inconscience de la personne.

Si vous désirez élaborer vos directives anticipées, il est souhaitable de vous faire aider par un professionnel de santé à l'hôpital ou à domicile.

Dons et greffes d'organes et de tissus

Depuis 2003, l'établissement est habilité à prélever des organes et tissus sur personnes décédées. Une greffe d'organe peut sauver une vie, une greffe de tissus peut l'améliorer.

Toute personne qui n'a pas manifesté son opposition au Don, de son vivant, est présumée consentante (Loi de Bioéthique du 7 juillet 2011).

Dire son choix sur le Don d'organes et connaître celui de ses proches, c'est se donner toutes les chances de respecter la volonté de chacun.

Quand il est possible de prélever des organes ou des tissus sur une personne défunte, la **Coordination Hospitalière pour le Don d'Organes et de Tissus** rencontre les proches afin de recueillir la volonté du défunt, après avoir vérifié que la personne n'était pas inscrite sur le Registre National des Refus.

Vous trouverez à la fin de ce livret les actions à effectuer pour que votre choix soit connu.

Vous pouvez avoir des renseignements supplémentaires ou des documents :

- En rencontrant l'équipe de la coordination de l'établissement (demander à l'accueil ou auprès des soignants)
- En les joignant au :
05 55 16 00 ou 06 87 79 20 10
Fax : 05 57 55 71 69
coordination@ch-libourne.fr

Protection juridique des majeurs protégés

Lorsqu'un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, il est nécessaire qu'il soit représenté ou assisté afin de sauvegarder ses intérêts conformément à la loi du 3 janvier 1968. Les majeurs protégés font l'objet d'une attention particulière, nous nous engageons à respecter leurs droits à l'occasion de leur accueil et de leur hospitalisation.

Le majeur protégé doit consentir à l'acte médical quel que soit le régime de protection dont il bénéficie. Dès lors qu'il est lucide, son consentement doit être sollicité outre celui du tuteur et éventuellement celui du conseil de famille.

Suivi des transfusions sanguines

Une surveillance particulière conforme aux dispositions du décret du 24 janvier 1994 est exercée sur les patients ayant subi une transfusion sanguine avant leur hospitalisation dans l'établissement. Avec leur accord, ils bénéficient d'examens biologiques trois mois après la transfusion.

Recherche biomédicale

Il peut vous être proposé de participer à une recherche biomédicale sur un médicament pour développer les connaissances scientifiques ou médicales.

Vous pouvez refuser d'y participer ou interrompre votre participation à tout moment.

Aucune expérimentation ne peut avoir lieu sans votre accord écrit (ou celui de votre tuteur).



Nous respectons vos droits merci de respecter nos règles



Zones réservées

Dans tous les services, vous trouverez des zones qui sont réservées aux médecins, aux personnels, aux soins ou à la sécurité. N'y pénétrez pas sans y avoir été invité.

Consignes du personnel médical et du personnel soignant

Elles sont données dans votre intérêt et dans l'intérêt général, respectez-les, demandez des précisions si elles ne vous paraissent pas claires.

Il vous est demandé de n'absorber aucun produit extérieur sans en avoir fait état au personnel soignant ou au médecin. Des contre-indications peuvent vous être néfastes.

Les boissons alcoolisées sont proscrites dans l'enceinte de l'établissement.

Savoir-vivre

Vous allez, pendant quelque temps, vivre auprès d'autres personnes, merci de respecter quelques règles élémentaires de savoir-vivre :

- usez avec discrétion des appareils de radio et de télévision.
- éteignez vos téléphones portables.
- évitez les conversations trop bruyantes.
- ne vous faites pas remettre d'aliments, de boissons, de médicaments.
- ne fumez pas dans l'établissement en dehors des endroits autorisés.
- ne détériorez pas les locaux et le matériel mis à votre disposition.
- soyez courtois avec les autres malades, les visiteurs et le personnel.

Merci.

Visiteurs

Demandez à vos parents et amis de ne pas venir vous voir en groupe, de ne pas faire des visites trop longues ou trop fréquentes, d'éviter d'emmener de trop jeunes enfants.

Cela peut vous fatiguer, retarder votre rétablissement et dans une chambre à 2 lits, votre voisin de chambre peut s'en trouver incommode. Vos visiteurs doivent par ailleurs respecter l'interdiction de fumer, l'état des locaux, observer le silence autant que faire se peut, et ne pas apporter d'aliments ou de boissons alcoolisées.

Sécurité incendie

1 – En cas d'incendie dans votre chambre :

Gardez votre calme et donnez l'alerte en prévenant immédiatement le personnel du service :

- soit en vous déplaçant et en fermant la porte,
- soit en utilisant l'appel-malade.

2 – En cas d'incendie hors de votre chambre :

Fermez portes et fenêtres de votre chambre, ne la quittez pas sans y avoir été invité par le personnel ou les sapeurs-pompiers. Si les couloirs sont très enfumés, isolez-vous en calfeutrant votre porte avec un linge mouillé.

3 – En cas d'évacuation, suivez rigoureusement les instructions

données par le personnel ou les sapeurs-pompiers. Ne revenez pas dans votre chambre sans y avoir été autorisé(e).

Hygiène

Durant votre séjour à l'hôpital ou en rendant visite à l'un de vos proches, certaines recommandations peuvent être données par l'équipe médicale ou paramédicale.

N'hésitez pas à utiliser la solution hydro-alcoolique disponible dans un distributeur dans chaque chambre pour vous laver les mains.

Notre engagement

La sécurité et la qualité des soins

Des commissions et des comités se réunissent pour améliorer la qualité de votre prise en charge et votre sécurité.

Plaintes et réclamations

Vous ou votre entourage avez la possibilité de faire connaître vos griefs auprès de l'encadrement et/ou du cadre de santé de votre unité d'hospitalisation et/ou du médecin en fonction de la nature de la réclamation. Vous avez la possibilité d'adresser une déclaration écrite par courrier auprès du directeur, vos doléances seront examinées et vous recevrez une réponse.

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge.

Conformément au décret n°2005-13 du 2 mars 2005 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, cette instance a pour mission de « veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ». En cas de problèmes ou de réclamations, vous devez envoyer un courrier motivant votre demande au Directeur de l'établissement.

Elle est composée du représentant légal de l'hôpital, du médiateur médecin, du médiateur non médecin et de 2 représentants des usagers, tous astreints au secret professionnel.

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Tout patient hospitalisé est exposé au risque de contracter une infection associée aux soins (c'est-à-dire une infection acquise au cours du séjour dans l'établissement).

Dans un souci d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) a été mis en place, dont la mission est de mettre en œuvre des moyens de prévention et de lutte contre ces infections.

Une fiche est jointe à ce livret vous présentant les actions et le programme annuel de ce comité.

Les vigilances

Pour la sécurité des patients, des commissions spécifiques sont chargées de surveiller les effets indésirables pouvant survenir lors des thérapeutiques : hémovigilance pour les produits sanguins, matériovigilance pour les dispositifs médicaux, pharmacovigilance pour les médicaments, infectiovigilance pour les risques infectieux, identitovigilance pour les risques d'erreurs d'identité, réactovigilance et biovigilance.

La prise en charge de la douleur

Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie.

Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

Traiter votre douleur, c'est possible.

Dans cet établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

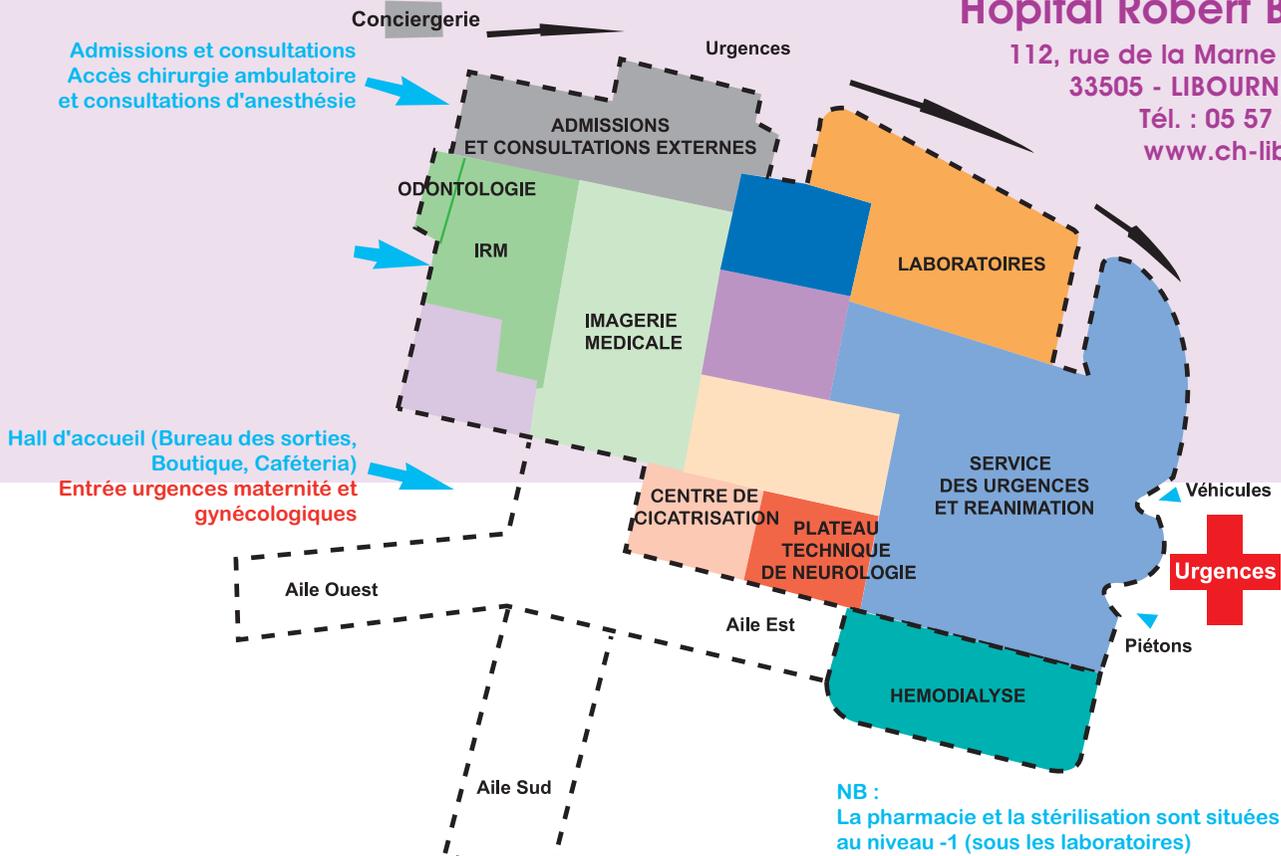
Votre participation est essentielle, personne ne peut, ni ne doit se mettre à votre place.



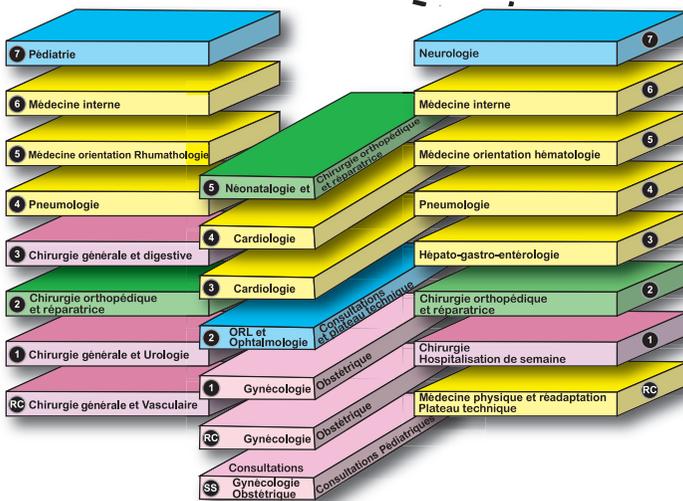


Hôpital Robert Boulin

112, rue de la Marne - BP 199
33505 - LIBOURNE CEDEX
Tél. : 05 57 55 34 34
www.ch-libourne.fr



NB :
La pharmacie et la stérilisation sont situées au niveau -1 (sous les laboratoires)
Le bloc opératoire, la surveillance continue, les urgences maternité et gynécologiques (salles de naissances) et l'anesthésie sont situés au niveau +1 (au dessus de l'imagerie médicale)





Hôpital Garderose

70, rue des Réaux - BP 199 33505 - LIBOURNE
Tél. : 05 57 55 34 34



- | | | | |
|---------|---|---------|--|
| Pav. 30 | Conciergerie | Pav. 41 | C.I.S. Clinique Intersectorielle |
| Pav. 31 | Direction Psychiatrie - Bureau des entrées - Protection des Majeurs | Pav. 42 | SSR (Soins de Suite et de Réadaptation psycho-gériatriques) |
| Pav. 32 | Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent | Pav. 43 | Blanchisserie |
| Pav. 33 | Psychiatrie Jeune Enfant - Hôpital de jour | Pav. 47 | Soins de Suite et de Réadaptation polyvalents - Hôpital à domicile (HAD) |
| Pav. 34 | SSR (Soins de Suite et de Réadaptation gériatriques) | Pav. 48 | UFSR (Unité fonctionnelle de socialisation et de réhabilitation) |
| Pav. 35 | Consultations diverses - CO | Pav. 49 | CAMPSP - Audiologie |
| Pav. 36 | Accueil court séjour psychiatrie adultes | Pav. 50 | Boutique - Cafétéria |
| Pav. 37 | long séjour psychiatrie adultes | Pav. 51 | Médiathèque Deligny |
| Pav. 39 | AURAD (Association d'Utilisateurs de Reins Artificiels à Domicile) URPS (Unité de Réhabilitation Psychosociale) | Pav. 56 | Villa Pêdo-psychiatrie |
| Pav. 40 | EHPAD (**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) | Pav. 57 | UCPC (Unité Centrale de Production Culinaire) Restaurant du personnel |
| | | Pav. 58 | Résidence Belle Isle EHPAD* |

Fondation Sabatié

112, rue de la Marne - BP 199 - 33505 - LIBOURNE CEDEX
Tél. : 05 57 55 34 34

- | | | | |
|--------------------|--|-------------|---|
| Pavillon 4 | (Les Camélias) EHPAD* | Pavillon 20 | 1 ^{er} Etage - EHPAD* |
| Pavillon 6 | CAPLib (Centre d'Aide Psychologique) | Pavillon 21 | RdC et 1 ^{er} Médecine gériatrique courts séjours |
| Pavillons 8, 9, 10 | (Les Althaéas) EHPAD* | Pavillon 21 | 2 ^{ème} Centre mémoire - Hôpital de Jour gériatrique, Equipe Mobile Gériatrique |
| Pavillon 11 | Dermatologie - Diabétologie - Endocrinologie | Pavillon 21 | 3 ^{ème} Court séjour gériatrique - Pôle d'évaluation Hôpital de jour |
| Pavillon 12 | Médecine Physique et de Réadaptation - Hospitalisation Conventioneelle (SSR) | Pavillon 22 | Direction EHPAD* - Salle DIARD - Self |
| Pavillon 13 | Médecine Physique et de Réadaptation Hospitalisation de Jour (SSR) | Pavillon 24 | Crèche (Structure multi-accueil) |
| Pavillon 16 | Chapelle - Reposeoir | Pavillon 25 | Oncologie - EIL (Espace Info Ligue contre le cancer) |
| Pavillon 18 | Pôle administratif : Direction générale et Directions fonctionnelles | Pavillon 26 | Accueil de jour Riv'ages AU Aumererie CH Chambre d'hôtes CS Conciergerie E ELSA (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie) |
| Pavillon 19 | Résidence Victor Schoelcher EHPAD* | | |
| Pavillon 20 RdC | - Asso. Alliance - Consultation douleur Centre de dépistage gratuit Orthogénie - Centre de planification - Equipe Mobile Soins Palliatifs et d'Accompagnement (EMSPA) Consultation sage-femme Asso. Assem - Service social | | |

*(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)



Entre Deux Mers Médical



**LOCATION - VENTE -
LIVRAISON - INSTALLATION
MATÉRIEL MÉDICAL**



- Aide Technique et Diagnostic
- Matériel Professionnel
- Hygiène et Soins
- Point conseil incontinence
- Lit Médicalisé
- Aide à la marche et Fauteuil Roulant
- Prévention d'escarre
- Confort et Bien Être
- Monte escalier

3, rue Jules Ferry 33230 COUTRAS
05 57 49 10 32

1, rue Saint Léger 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE
05 56 71 59 78

Soins de suite médicaux ou chirurgicaux

Centre Médical "Le Château de Bassy"



Établissement de l'Assurance Maladie
dans un parc calme et aménagé de 7 hectares
à 1/2 heure à l'est de LIBOURNE
par la RNA 89 ou par la SNCF

B.P. 85 - 24400 MUSSIDAN / Accueil : 05 53 80 88 00
Admissions : 05 53 80 88 40 ou 05 53 50 88 36

**24h/24
7J/7**

AMBULANCE ST JEAN BAPTISTE



TÉL : 05 57 24 47 68

LIBOURNE

4 BARBEYRAC - 33420 GENISSAC

TOSHIBA

Leading Innovation >>>



**RAPIDITÉ, PRÉCISION ET SÉCURITÉ RENFORCÉE...
OFFREZ LE MEILLEUR A VOS PATIENTS**

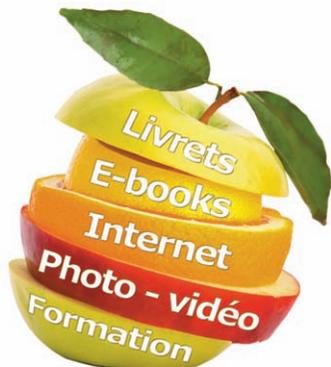


Retrouvez-nous sur www.toshiba-medical.fr



ULTRASON SCANNER IRM X-RAY SERVICES

Les IRM ELAN, les scanners Prime et les échographes de la gamme Aplo sont des dispositifs d'imagerie médicale de classe IIa et classe IIb. Conformité CE validée par l'organisme de certification TÜV Rheinland (0197). Fabriqués par TOSHIBA MEDICAL Systems. Pour un bon usage, merci de vous reporter aux manuels d'utilisation. Prise en charge par l'Assurance Maladie des examens réalisés - sous certaines conditions, consultez les modalités sur amel.fr.



FAROAULT **Ed'stuaire**
communication

www.edstuaire.fr

Croquez une tranche de com' avec nous ...

13, rue Thomas Edison - ZI de Brais 44600 Saint-Nazaire
Tél. : 02 40 00 98 98 - Fax : 02 40 00 99 00

Les associations

Elles sont nos partenaires et ont signé une convention avec l'établissement.
Elles apportent dans le domaine de leur compétence, des informations complémentaires ou réalisent des actions en votre faveur.

Nom de l'association	Domaines d'intervention	Contact téléphonique
• France Adot 33	Don d'organes et de tissus humains	05 57 25 49 36
• Alliance	Accompagnement des personnes en soins palliatifs	05 57 55 15 56
• VMEH	Visites des malades en établissements hospitaliers et prêt de livres	06 87 60 38 11
• E.I.L. (Espace InfoLigue)		05 57 55 16 84
• ASSEM	Éducation des enfants hospitalisés	05 57 55 15 18
• UNAFAM	Soutien des familles et des patients en psychiatrie	05 56 81 44 32
• GEM	Groupe entraide malades en psychiatrie	05 57 48 39 02
• Bibliothèque hospitalière	Prêt de livres aux patients hospitalisés	s'adresser au cadre du service
• PASSAGE	Développement de l'hygiène mentale Réinsertion des malades mentaux	s'adresser au cadre du service
• PRIMA	Plateforme internet sécurisée en pédiatrie	s'adresser au cadre du service
• ECHAPPATOIRE	Animation et contes en pédiatrie	s'adresser au cadre du service
• DEPANN'AGE	Clowns en pédiatrie	s'adresser au cadre du service

Les SERVICES RELIGIEUX

CATHOLIQUE	M. PÈRE SCHIRCK Éric MME CHUCHE Laurence	Standard CHL Standard CHL
MUSULMAN	ASSOCIATION DES MUSULMANS DE LA GIRONDE MOSQUÉE DE LIBOURNE M. BOUZRAINE Mohamed	05 56 91 99 33 05 57 24 40 69 ou 06 25 08 52 69
ORTHODOXE	M. PÈRE PAPANICOLAOU	05 56 39 11 43
PROTESTANT REFORME	M.PASTEUR ALOU René	06 24 60 19 67 ou 06 70 75 57 87
ISRAELITE	M. GRAND RABBIN NACACHE Alain-David	05 56 91 79 39

**EN ME DÉPLAÇANT EN BUS
JE SUIS ÉCO-RESPONSABLE
ET JE PROTÈGE MA PLANÈTE...**

Calibus
un service de la CAL

Calibus | RENSEIGNEMENTS : AGENCE CALIBUS, 45 ALLÉES R. BOULIN - LIBOURNE

Audition Mutualiste

Pour le prix et pour l'écoute

- Appareillages et accessoires
- Devis, essais et évaluations gratuits
- Conseils et suivi personnalisés
- Tarifs mutualistes



LA RÉFÉRENCE **AUDITION MUTUALISTES**
AUDITION

Centre Audition Mutualiste de Libourne
107, avenue du Général de Gaulle 33500 LIBOURNE
05 57 25 92 60

Les Opticiens Mutualistes

La solution optique la mieux adaptée à votre bien être visuel

- Lunetterie **2ÈME PAIRE OFFERTE**
- Lentilles de contact
- Solaires
- Pôle dédié au sport



Les Opticiens Mutualistes **LES OPTICIENS MUTUALISTES**
pour le prix et pour l'esprit.

Centre Optique Mutualiste de Libourne
107, avenue du Général de Gaulle 33500 LIBOURNE
05 57 74 85 19

MASSON DOMITAL SANTÉ
SPÉCIALISTE DU MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE

Libourne
59 Cours des Girondins
05 57 51 83 34

Entretien et SAV



libourne@masson-domital.fr
www.domital.fr

EFICALU

Votre fabricant Installateur de toute menuiseries aluminium & PVC
Sur mesure en neuf ou rénovation

Venez visiter notre
Exposition permanente
et notre atelier
de fabrication

Devis gratuit
Ouvert le
samedi matin



Tel : 05 56 92 20 30 - Fax : 05 56 91 52 46
ZI Lagrange 1-12, chemin de la Canave - 33650 MARTILLAC
384^{bis}, rue de Bègles - 33800 BORDEAUX
www.eficalu.fr eficalu@wanadoo.fr